



# Protection des arbres

## POURQUOI ?

- Préserver le patrimoine végétal de la Ville.

## COMMENT ?

### Préserver les arbres

- Le personnel de chantier ne doit en aucun cas causer des chocs sur les troncs, les racines et les branches des arbres lors des diverses manipulations pendant l'opération.

### Protéger les arbres avec du matériel agréé de protection des arbres

- Les matériels de protection des arbres doivent présenter les caractéristiques suivantes :
  - être d'une hauteur minimale de 2 m ;
  - avoir une stabilité propre (sans avoir à les enfoncer dans le sol) ;
  - éviter tous frottements avec l'arbre ;
  - être pourvus d'éléments constitutifs pleins ;
  - descendre jusqu'au sol.
- Pour les chantiers de longue durée procéder à une ouverture de 8 cm de Circonférence destinée à l'arrosage pour les jeunes sujets et utiliser des systèmes de protection lourde.

### Prévenir le référent du Service de l'Arbre et des Bois

- Lorsque le trottoir est ouvert (ex : tranchée) à moins de 2 m de l'axe de l'arbre ou à moins de 2 m de la périphérie du tronc pour un gros sujet (1.50 m de circonférence mesurée à 1.20 m de hauteur) ;
- Lorsque l'ouverture de la fouille révèle l'existence de racines de plus de 8 cm de circonférence ;
- Lorsqu'un dommage est causé au tronc, aux branches ou aux racines.

Protection légère



Protection lourde



## BONNES PRATIQUES

- Protéger systématiquement les arbres situés dans l'emprise en vérifiant que les racines sont correctement protégées ;
- Contacter le référent du Service de l'Arbre et des Bois lorsqu'il existe un risque potentiel de compromettre la vie de l'arbre.



## POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas attacher les engins ou véhicules aux troncs des arbres ;
- Protéger systématiquement les arbres dans les emprises du chantier ;
- Vérifier que la protection de l'arbre va jusqu'au sol afin de protéger les racines ;
- Ne pas entreposer du matériel à proximité des arbres ;
- Toutes racines mises à l'air libre devront être protégées par un feutre et arrosées régulièrement ;
- Pour tout terrassement aux abords immédiats des platanes, le matériel devra être au préalable désinfecté dans le cadre de la prévention du chancre coloré ;
- Laisser un accès au drain de 8 cm pour les jeunes sujets.
- Sous la protection « lourde », il est demandé de rajouter une protection légère afin d'éviter en cas de choc le contact de la palissade sur le tronc.

## RÉFÉRENCES

- 7<sup>e</sup> chapitre du règlement de voirie ;
- Article H.6 du 8<sup>e</sup> protocole de bonne tenue des chantiers ;
- Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics parisiens